Autodrome de Varano de' Melegari (Parma - Italie)

8-9-10 MAI

Frais d'inscription

Conducteur avec au moins une moto ante 1924	**euro 100**
Conducteurs Membres ASI	**euro 180**
Conducteurs Etrangers	**euro 260**
Conducteurs non Membres ASI	**euro 260**
Accmpagnateurs italiens ou étrangers	**euro 50**

Les passagers des side-cars sont tenus de s'inscrire et de verser la moitié de la quote-part conducteurs.

Paiement (PAR VIREMENT BANCAIRE):

BENEFICIAIRE:ASI - Automotoclub Storico Italiano

BANQUE: Banca del Piemonte - Sede di Torino (Italy)

CODICE IBAN: IT61A0304801000000000092301

SWIFT: BDCP IT TT

MOTIF: Inscription ASI Motoshow 2026 (+ prénom et nom du participant)

Tous les frais/ commissions bancaires sont à la charge du participant.cocher la case prevue sur l'ordre de virement.

Délai des inscriptions

23 MARS 2026

Tel. +39 351.2647322

www.asifed.it - iscrizioniasimotoshow@asifed.it

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque conducteur peut inscrire au maximum deux motos construites avant **2004**; si deux motos doivent être inscrites, **la deuxième moto doit avoir au moins 10 ans de différence par rapport à la première afin de ne pas être inscrite dans la même catégorie**. L'inscription comprend la participation à la manifestation, le dîner du samedi et les gadgets**. Les motocycles qui ne disposent pas d'un certificat d'identité ASI (Targa Oro) ou FIVA doivent joindre à la demande d'inscription deux photos de chaque moto, côté droit et côté gauche, au format 10x15 cm sur fond neutre. Si la moto est carénée, ajouter une photo du côté droit et une du côté gauche sans carénage**. Les passagers des side-cars sont considérés comme des conducteurs et doivent donc remplir le formulaire d'inscription et payer la moitié du montant correspondant. Le paiement doit être effectué par virement bancaire. Les inscriptions doivent être envoyées avant le **23 MARS 2026** de préférence par email à ***iscrizioniasimotoshow@asifed.it***. ou par courrier postal à l'adresse suivante : ASI Automotoclub Storico Italiano, Villa Rey, Strada Val San Martino Superiore 27, 10131 Turin. Les inscriptions seront acceptées à la discrétion de la commission d'examen (dans la limite des places disponibles) ***UNIQUEMENT SI ELLES SONT CORRECTEMENT REMPLIES ET ACCOMPAGNÉES IMPÉRATIVEMENT DU REÇU DE PAIEMENT***. L'acceptation de l'inscription sera communiquée directement par le secrétariat de l'ASI. En cas de non-acceptation, les frais versés seront intégralement remboursés.

TENUE VESTIMENTAIRE! Il est obligatoire de respecter les indications du règlement de la manifestation (point 2) joint à la présente et également disponible sur www.asifed.it.

PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

visitez www.asifed.it

ASI MOTOSHOW 2026 FICHE D'INSCRIPTION (SVP remplir lisiblement)

CONDUCTEUR

Nom ..... **Prénom** .....**Lieu et date de naissance** .....

Adresse..... **Ville**..... **Code** .....**Nation**…….....

Mobile ..... **e-mail** .....

Club ASI (si Membre)..... **Inscription ASI/FIVA n°**..... **Permis de Conduire n°**..... **Date de déliverance**…….....**échéance** .....

ACCOMPAGNATEUR (Nom et Prénom) .....

MOTO 1 **Marque** ..... **Modèle** ..... **Cylindrée** ..... **Année**…….....

Châssis n°..... **Moteur n°**……**n° Certificat d'Identité FIVA**……..

LA MOTO A DÉJÀ PARTICIPÉ AUX AUTRES ÉDITIONS DE ASI MOTOSHOW? NO OUI **ANNÉE**……

MOTO 2 **Marque** ..... **Modèle** ..... **Cylindrée** ..... **Année**…….....

Châssis n°..... **Moteur n°**……**n° Certificat d'Identité FIVA**……..

LA MOTO A DÉJÀ PARTICIPÉ AUX AUTRES ÉDITIONS DE ASI MOTOSHOW? NO OUI **ANNÉE**……

Les motocycles qui ne disposent pas d'un certificat d'identité ASI (plaque d'or) ou FIVA doivent joindre à leur demande d'inscription deux photos de chaque moto, côté droit et côté gauche, au format 10 x 15 cm sur fond neutre. Si la moto est carénée, ajouter une photo du côté droit et une photo du côté gauche sans carénage.

NB L'acceptation de l'inscription de la Moto 1 et/ou de la Moto 2 est à la discrétion exclusive des organisateurs (règlement, point 7).

DÉCLARATION DE L'INSCRIT À L'ASI MOTOSHOW 2026

Le soussigné…… déclare avoir lu, compris et accepté le règlement de la manifestation joint à la présente, consultable sur le site www.asifed.it, et l'accepter pour lui-même et pour les personnes qui l'accompagnent.

Il déclare accepter expressément, conformément à l'article 1341 du Code civil, les clauses n° 2/5/6/7/8 du règlement de la manifestation. Conformément aux dispositions du règlement UE 2016/679 (RGPD), il autorise le traitement de ses données personnelles par l'ASI Automotoclub Storico Italiano Strada Val San Martino Superiore n. 27, 10131 Turin ou par un sujet autorisé.

Lieu ..... Date ..... **Signature lisible**.....

Les données susmentionnées seront traitées par ASI Automotoclub Storico Italiano, Villa Rey, Strada Val San Martino Superiore 27, 10131 Turin.

RÈGLEMENT

1.NATURE DE LA MANIFESTATION. L'ASI (Automobile Club Historique Italien) organise les **8, 9 et 10 mai 2026** une manifestation pour les motos historiques à l'Autodrome Riccardo Paletti de Varano de' Melegari (PR). Peuvent y participer les motos construites avant 2004 qui ont obtenu le certificat d'identité de l'ASI ou de la FIVA, ainsi que celles en état d'origine et présentant un intérêt historique et culturel, telles que jugées par la commission d'examen constituée par l'organisateur. La manifestation comprend une partie statique dans le paddock de l'autodrome et une partie dynamique, avec un défilé sur la piste pour les groupes répartis selon les catégories de datation FIVA et selon les caractéristiques de construction des véhicules.

2.CONDUCTEURS. Sont admis à la manifestation les conducteurs italiens et étrangers titulaires d'un permis de conduire valable pour le véhicule inscrit. Pour accéder au circuit l**e port d'un casque homologué est obligatoire pour toutes les catégories, conformément à la législation en vigueur (les casques ouverts sont également interdits). Le port de vêtements homologués en cuir, y compris des gants et des bottes, est également obligatoire (sauf disposition contraire de la direction de l'autodrome pour certaines catégories de motos) ; pour les motos et les side-cars de compétition et pour les motos construites à partir de 1970 (à l'exception des scooters et des cyclomoteurs), le port d'une combinaison intégrale en cuir (ou d'une combinaison deux pièces zippée) et d'un casque intégral homologué est obligatoire**. Les passagers ne sont pas autorisés sur les motos individuelles. Dans le cas d'un side-car, le passager est à tous égards un conducteur et devra signer la demande d'inscription correspondante en payant la moitié des frais. **Tous les conducteurs sont tenus d'utiliser exclusivement les motos spécifiées dans leur fiche d'inscription et dans la décharge correspondante, de ne pas les échanger ou les céder à un autre participant, sous peine d'exclusion de l'événement. Toute altération des numéros de participation entraîne l'exclusion de l'événement.** La direction du circuit et le coordinateur de l'événement peuvent, à leur entière discrétion, à tout moment arrêter et/ou éloigner de la piste les conducteurs qui adoptent un comportement dangereux, préjudiciable à la sécurité et au bon déroulement de l'événement. **L'accès à la piste pourra être refusé aux motos présentant des problèmes techniques graves susceptibles de compromettre la sécurité des participants (fuites d'huile importantes, etc.)**. Les participants déclarent accepter toutes les règles d'utilisation du circuit et s'engagent à adopter un comportement toujours respectueux des règles de conduite correcte et prudente, visant à éliminer tout danger pour eux-mêmes et pour les autres participants, en accordant à cette fin la plus large décharge personnelle à l'Autodrome, aux organisateurs et à l'ASI Automotoclub Storico Italiano pour tout dommage qu'ils pourraient causer à des tiers.

3.PRIX ET CLASSEMENTS. La manifestation n'a pas de caractère compétitif, il n'y a donc pas de classement au mérite. Chaque participant recevra un souvenir de l'événement.

4.CONTRÔLES. Les opérations de contrôle des documents personnels et la vérification de la correspondance des motos inscrites auront lieu à l'intérieur de l'Autodrome Riccardo Paletti de Varano de' Melegari (Parme) par les organisateurs et les commissaires ASI, à partir du vendredi 8 mai 2026 à 8h30.

5.DISPOSITIONS GÉNÉRALES. **L'accès à la zone paddock sera réservé aux motocycles inscrits à la manifestation et aux véhicules en possession d'une confirmation d'attribution d'espace à présenter à l'entrée.** Le comité organisateur se réserve le droit d'apporter au règlement toute modification nécessaire au bon déroulement de la manifestation, en prenant soin d'en informer les participants. L'accès au circuit ne sera autorisé qu'aux motos inscrites, aux journalistes et aux photographes accrédités. L'accréditation doit être demandée avant le 10 avril 2026 aux organisateurs (iscrizioniasimotoshow@asifed.it) et doit être présentée à la demande du coordinateur du circuit et de la direction de la manifestation. La manifestation aura lieu même en cas de mauvaises conditions météorologiques et l'organisation pourra à tout moment suspendre l'accès au circuit si elle estime que ces conditions sont dangereuses pour la sécurité des participants, sans pour autant rembourser les frais d'inscription. **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE STATIONNER TOUT TYPE DE VÉHICULE OU DE FOURGON DANS LA ZONE DU PADDOCK DEVANT LES BOXES, SOUS PEINE D'ENLÈVEMENT FORCÉ ET DE FACTURATION DES FRAIS.**

6.EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ. Pour tout dommage matériel ou corporel pouvant résulter de l'organisation et du déroulement de l'événement ou de tiers, le participant, du fait même de son inscription, renonce explicitement à toute action en justice et/ou recours à l'encontre de l'Autodrome, des organisateurs, de l'ASI Automotoclub Storico Italiano, ainsi que de son président ou de ses représentants légaux.

7. ACCEPTATION DE L'INSCRIPTION ET DES MOTOS. L'objectif principal de la Manifestation est d'illustrer l'histoire de la moto en mouvement depuis ses origines jusqu'en 2004 ; par conséquent, si l'inscription de deux motos est demandée, **la deuxième moto devra avoir 10 ans ou plus de différence par rapport à la première afin de ne pas être inscrite dans la même catégorie**. L'acceptation de l'inscription de la moto numéro 1 et/ou de la moto numéro 2 est dans tous les cas liée à des critères d'évaluation larges, tels que la possession du certificat d'identité ASI (Targa Oro) ou FIVA, la disponibilité de places dans les batteries, la valeur historique du véhicule, son état de conservation, son insertion dans des thèmes spécifiques, etc. **L'acceptation de l'inscription de la moto numéro 1 et/ou de la moto numéro 2 reste toutefois soumise au jugement sans appel de la commission d'examen.**

8. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT. Le présent règlement fait partie intégrante du règlement général régissant l'utilisation des installations et de la piste de l'Autodrome Riccardo Paletti de Varano de' Melegari (Pr), qui est affiché sur le tableau d'affichage et dont des copies peuvent être demandées. **Le participant accepte intégralement les deux règlements et doit se conformer scrupuleusement à toutes les règles qui y sont indiquées.** Le présent règlement peut être modifié en cas de nécessité. **Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter pour compléter son inscription..**

Date _____ **Signature lisible**_____

60
ASI
1966
2026